

# INTERVENTION CFDT au FCPE

Lors du conseil de surveillance du FCPE (Fond Commun de Placement entreprise) la CFDT est intervenue au sujet de la 3<sup>ème</sup> résolution qui concerne le dividende distribué aux actionnaires : La baisse de prix est payée par les salariés ; Par la dégradation des conditions de travail et par la baisse des rémunérations variables.

Bien que le dividende moyen soit identique à l'année précédente, les actionnaires auraient dû envoyer un signe fort en baissant leurs dividendes et en réinvestissant dans le groupe Casino.



**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

# INTERVENTION CFDT

Le Conseil de surveillance FCPE se réunit une fois par an. La réunion se déroule en deux parties.

**1** Présentations par Natixis de ses rapports de gestion des Fonds, Cas A, Cas D, Cas S, Cas R.

Nous constatons qu'il y a une baisse de l'investissement des salariés et une augmentation de déblocage.

Pour nous cette baisse de placement est liée à celle de l'intéressement et de la participation.

	2010	2011	2012	2013	2014	Performances sur 5 Ans
<b>CAS A</b>	103 590 031 €	91 809 878 €	97 704 061 €	105 853 386 €	98 511 884 €	52,34 %
Valeur liquidative	40,65 €	37,61 €	43,69 €	53,13 €	50,91 €	
<b>CAS D</b>	8 002 397 €	6 582 127 €	7 321 771 €	8 480 300 €	9 334 703 €	32,81 %
Valeur liquidative	19,71 €	16,71 €	19,94 €	24,68 €	25,39 €	
<b>CAS R</b>	71 405 701 €	72 153 328 €	11 881 268 €	12 809 260 €	13 814 153 €	20,04 %
Valeur liquidative	21,02 €	21,27 €	24,56 €	26,64 €	27,34 €	
<b>CAS S</b>	11 211 088 €	10 954 346 €	72 183 133 €	63 791 950 €	61 761 926 €	2,92 %
Valeur liquidative	23,22 €	22,25 €	21,39 €	21,45 €	21,52 €	
<b>Impact ISR</b>			757 842 €	1 032 693 €	1 383 823 €	21,97 %
Valeur liquidative			20,25 €	21,38 €	22,55 €	
<b>Total</b>	<b>194 209 217 €</b>	<b>181 499 679 €</b>	<b>189 090 233 €</b>	<b>190 934 896 €</b>	<b>183 422 666 €</b>	

## Rappel

La participation : Au mois d'avril, en absence de réponse elle est bloquée, défiscalisée, sauf si elle est inférieure à 80€, ce qui est beaucoup plus le cas cette année.

L'intéressement : au mois de mai, en absence de réponse il est rémunéré.

Nous lions ce manque d'investissement des salariés par les difficultés financières rencontrées.

Nous interpellons la direction : Nous avons un intérêt commun plus les salariés auront une rémunération variable élevée, plus le groupe aura un rapport favorable avec Natixis (pour des emprunts).

Il faut donc que les salariés puissent placer, pour ce faire, il faut de la rémunération supplémentaire.



# INTERVENTION CFDT

Nous profitons de cette communication pour rappeler que si vous avez quelques sous d'avance, il est intéressant de le placer dans le PEG.

2

Versement	Abondement
≤ 70 €	150 %
> 70 € et ≤ 120 €	100 %
> 120 € et ≤ 220 €	75 %
> 220 € et ≤ 1 720 €	50 %

Le Conseil de surveillance est paritaire, il est composé de :

- ⇒ 12 membres désignés par la direction
- ⇒ 12 membres désignés par les Organisations Syndicales selon leurs représentativités. (6 FO, 2 CGC, 2 CGT, 2 CFDT).



Lors de cette réunion nous désignons un membre qui représentera les intérêts des salariés lors de l'AG des actionnaires le 17 mai.

Ce représentant est choisi parmi les membres de la direction afin de porter nos parts et voter pour nous.

Des salariés du groupe ont du Cas A, donc des actions. Nous représentons 2% et sommes le 2<sup>ème</sup> actionnaire.

Nous sommes intervenus pour que lors de cette assemblée générale, il y ait une représentation paritaire de nos parts, comme dans le conseil de surveillance. Deux représentants, un désigné par la direction et un par les Organisations Syndicales.

# INTERVENTION CFDT

Mais surtout nous avons demandé à ce que le vote de la 3<sup>ème</sup> résolution soit abstentionniste avec une intervention de notre représentant lors du CA.

Pour ça il faut une majorité, l'instance étant paritaire, il faudrait que la direction soit d'accord et que l'ensemble des OS aussi.

## Des Organisations Syndicales divisées.

3

⇒ La CGC a la position du miroir de celle de la direction.

⇒ La CGT brille par son absence.

La position de la direction et CGC est que nous sommes là pour représenter les salariés actionnaires, donc la valeur du dividende les intéresse.

Ce à quoi nous répondons, si le Cas A a une progression moindre et que les conditions de travail s'améliorent, peut être seront ils plus satisfaits que l'augmentation de leurs maigres investissements?

Nous ne sommes pas sur la même planète entre ceux qui peuvent capitaliser 1 500€ par an, et les autres, la majorité des salariés qui n'investissent que leurs maigres intéressement ou participation.

## Loi Macron, ce qui pourrait changer :

⇒ L'intéressement : en l'absence de réponse il serait automatiquement bloqué.

⇒ Modification de la composition du conseil de surveillance.

Le gouvernement a proposé que la répartition en siège ne soit plus paritaire, mais de 1/3 pour la direction. Le Sénat a fait supprimer cette article qui pourrait être remis par l'assemblée Nationale.

Bien sur si cette disposition revient, cela voudrait dire que nous pourrions faire passer des messages lors des AG des actionnaires, au nom des salariés actionnaires qui demanderaient à ce que l'entreprise fasse plus de social.

⇒ Le PERCO.

Renforcement de la gestion piloté, aujourd'hui, il est trop positionné dans le CAS S (Monétaire), pour un placement à long terme, il devrait plus être arbitré vers un autre CAS. Il y aura une gestion gérée par les banques.

Un élargissement de l'abondement, depuis cette année, 10% dans le groupe.

André Moréno  
Jean-Luc Farfal  
Guillaume Touminet  
Arnaud Muzard  
le 27 avril 2015



**GRUPE CASINO**  
S'engager pour chacun,  
agir pour tous.